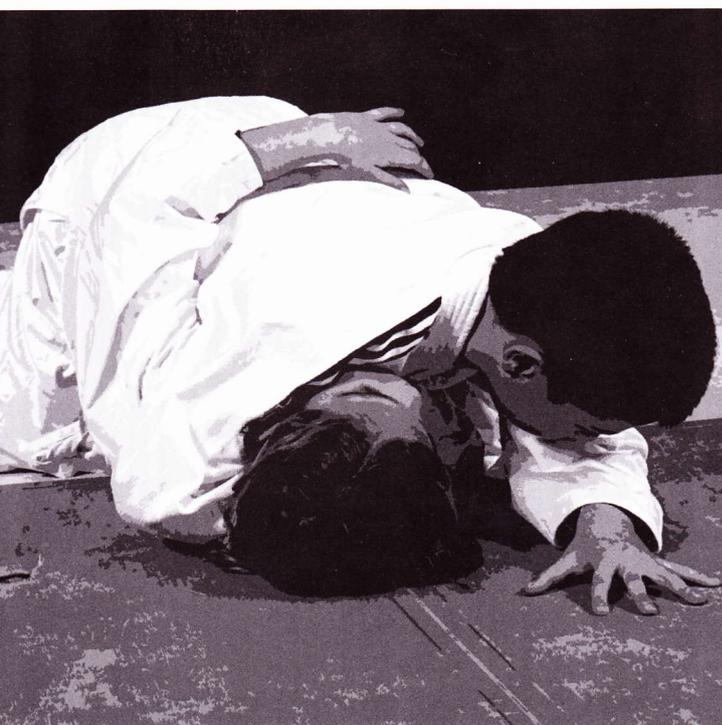


LES 6 ÉVOLUTIONS MAJEURES

Désormais, à chaque grade (du 1^{er} au 4^e dan) son lot de kata, de technique, d'efficacité et d'engagement personnel. Pour une unité d'ensemble qui a pour but de rehausser leur valeur afin d'obtenir des pratiquants plus investis et plus complets, ainsi invités et incités à explorer les différents versants de la discipline « judo ».

1^{er} dan

Conditions de présentation du 01/01/2018 au 31/12/2018	Voie	UV1 Kata	UV2 Technique (à réaliser en une seule présentation)	UV3 Efficacité	UV4 Engagement personnel	Date d'homologation
ANNÉE DE NAISSANCE : 2003 ou avant DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT : 1 an de ceinture marron CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : Ordre des épreuves libre MAIS seul le kata doit être validé avant de se présenter au test shiai	DOMINANTE COMPÉTITION	3 premières séries du nage-no-kata en entier dans le rôle de Tori et tout ou partie dans le rôle de Uke <small>Pour les candidats nés en 1988 et doivent uniquement dans le rôle de Tori</small>	Après tirage au sort de 12 techniques issues de l'annexe 1, démonstration de : - 6 techniques en nage-waza - 4 techniques en ne-waza - 2 techniques de défense libre (en réponse aux attaques imposées des séries A,B & C). 5' max. Une méconnaissance par secteur est admise.	Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant 44 points au minimum. OU Sur plusieurs manifestations : justifier de 100 points , en shiai, ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC (voir point 5).	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu, validée par le professeur à chaque encadrement de manifestations sur 2 demi-journées consécutives par (7D).	Au minimum à 15 ans révolus + 1 an de ceinture marron
	DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1988 et avant	Nage-no-kata ou Kodokan-goshin-jitsu en entier dans le rôle de Tori et tout ou partie dans le rôle de Uke <small>Pour les candidats nés en 1988 et doivent uniquement dans le rôle de Tori</small>	A) Après tirage au sort de 12 techniques issues de l'annexe 1 : 6 techniques en nage-waza, 4 en ne-waza et 2 techniques de défense libre (en réponse aux attaques imposées des séries A,B & C). 5' max. Une méconnaissance par secteur est admise. Les techniques peuvent être démontrées dans un contexte de défense. B) Démonstration des acquis techniques dans des exercices d'application de type uchi-komi, avec avancée et recul (2x1'30), kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko (2x2').	Sur une ou plusieurs manifestations : justifier de 20 points , en shiai ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC. Les candidats nés en 1978 et avant, sont dispensés de l'UV3.		



L'Esprit du Judo

LE PROGRAMME TECHNIQUE DE L'UV2 :

NAGE-WAZA (TECHNIQUES DE PROJECTION)

Koshi-waza (techniques de hanche) : uki-goshi, koshi-guruma, o-goshi, tsurikomi-goshi, harai-goshi, uchi-mata.

Te-waza (techniques de bras) : uki-otoshi, tai-otoshi, ippon-seoi-nage, morote-seoi-nage, kata-guruma.

Ashi-waza (techniques de jambe) : o-soto-gari, ko-uchi-gari, o-uchi-gari, ko-soto-gari, uchi-mata, hiza-guruma, sasae-tsurikomi-ashi, de-ashi-barai, okuri-ashi-barai.

Sutemi-waza (technique de sacrifice) : tomoe-nage, sumi-gaeshi, tani-otoshi.

NE-WAZA (TECHNIQUES AU SOL)

Osaekomi-waza (techniques d'immobilisation) : hon-gesa-gatame, ushiro-gesa-gatame, kami-shiho-gatame, tate-shiho-gatame, yoko-shiho-gatame.

Shime-waza (techniques d'étranglement) : gyaku-juji-jime, kata-juji-jime, nami-juji-jime, hadaka-jime, okuri-eri-jime.

Kansetsu-waza (techniques de clés de bras) : ude-hishigi-juji-gatame, ude-hishigi-ude-gatame, ude-garami.

Techniques de défense (voir encadré ci-contre)

2^e dan

Conditions de présentation du 01/01/2018 au 31/12/2018	Voie	UV1 Kata	UV2 Technique (à réaliser en une seule présentation)	UV3 Efficacité	UV4 Engagement personnel	Date d'homologation
ANNÉE DE NAISSANCE : 2003 ou avant ET 15 ans révolus DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT : présentation possible aux épreuves du 2 ^e dan dès l'homologation du 1 ^{er} dan. CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : ordre des épreuves libre	DOMINANTE COMPÉTITION	Nage-no-kata en entier dans le rôle de Tori	A) Démonstration d'une technique en nage-waza, 1 en ne-waza et 1 défense au choix dans un contexte dynamique 5' max. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1 5' max. => Techniques de défense libre (en réponse aux attaques imposées des séries A, B & C).	Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant 44 points au minimum. OU Sur plusieurs manifestations : justifier de 100 points, en shiai, ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC (voir point 5).	Implication personnelle dans le développement du judo jujiutsu, validée par le professeur À défaut, participer à l'encadrement de manifestations sur 2 demi-journées programmées par l'UDJ	Au minimum 17 ans révolus + 1 an de ceinture noire 1 ^{er} dan
	DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1988 et avant	Nage-no-kata ou Kodokan-goshin-jitsu en entier dans le rôle de Tori (Cela n'est pas présenté pour le 1 ^{er} dan)	A) Démonstration d'1 technique en nage-waza, 1 en ne-waza et 1 défense au choix dans un contexte dynamique 5' max. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1 5' max. => Techniques de défense libre (en réponse aux attaques imposées des séries A, B & C). C) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application : uchi-komi (2x1'30), nage-komi (2x1'30), kakari-geiko (2x2) et yaku-soku-geiko (2x2).	Sur une ou plusieurs manifestations : justifier de 20 points, en shiai ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC. Les candidats né(e)s en 1978 et avant, sont dispensés de l'UV3		

LE PROGRAMME TECHNIQUE DE L'UV2 :

NAGE-WAZA (TECHNIQUES DE PROJECTION)

Koshi-waza (techniques de hanche) : hane-goshi, sode-tsurikomi-goshi, tsuri-goshi, ushiro-goshi.

Te-waza (techniques de bras) : kuchiki-taoshi, morote-gari, sukui-nage, eri-seoi-nage.

Ashi-waza (techniques de jambe) : ko-soto-gake, o-guruma, ashi-guruma, o-soto-otoshi.

Sutemi-waza (technique de sacrifice) : ura-nage, yoko-guruma, yoko-gake, yoko-tomoe-nage, uki-waza.

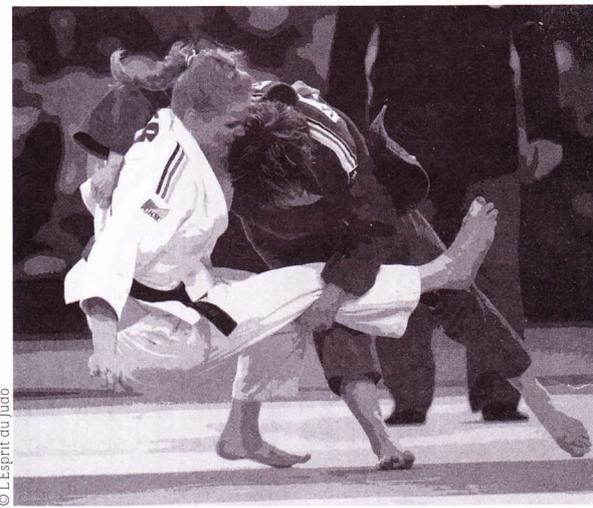
NE-WAZA (TECHNIQUES AU SOL)

Osaekomi-waza (techniques d'immobilisation) : kuzure-gesa-gatame, kuzure-kami-shiho-gatame, kuzure-tate-shiho-gatame, kuzure-yoko-shiho-gatame.

Shime-waza (techniques d'étranglement) : kata-te-jime, sankaku-jime, sode-guruma-jime, kata-ha-jime.

Kansetsu-waza (techniques de clés de bras) : ude-hishigi-hiza-gatame, ude-hishigi-waki-gatame.

Techniques de défense (voir encadré p. 37)



© L'Esprit du Judo

S'ils sont interdits en compétition depuis de nombreuses années, les ramassement de jambes de type morote ont conservé leur place dans les passages de grade.

PAR ICI LA BONIFICATION !

S'il n'est pas rare de voir de jeunes champions à la retraite arborer une ceinture rouge et blanche, c'est qu'il existe un système de bonifications qui leur permet de prétendre à des grades supérieurs à titre honorifique, mais aussi de voir se réduire les délais entre les obtentions. Mesure qui concernent également ceux qui participent à leur manière au développement du judo et à son rayonnement. La CSDGE distingue trois catégories :

Hors classe, pour les champions olympiques et du monde (Hors Classe A), les médaillés olympiques et mondiaux, les champions d'Europe et les triples médaillés européens (Hors Classe B), ainsi que les médaillés aux championnats d'Europe, au Masters ou en Grand Chelem, les entraîneurs nationaux seniors justifiant de plus de quatre ans d'ancienneté, les formateurs avec une « reconnaissance internationale » et les arbitres mondiaux (Hors Classe C).

Pour ceux-là, les délais entre les grades à partir du 3^e dan s'établissent sur décision de la CSDGE.

Catégorie D, pour les arbitres internationaux, les brevetés d'État 3^e degré, 2^e degré (ou DESJEPS) et 1^{er} degré (ou DEJEPS et BPJEPS) ayant vingt ans d'enseignement effectif, les CQP MAM et CQP APAM ayant 25 ans d'enseignement effectif, les conseillers techniques justifiant de quatre ans d'exercice minimum, les champions de France individuels seniors 1^{er} division.

Pour ceux-là, les délais entre les grades sont de six mois entre le 2^e et le 3^e dan ou entre le 3^e et le 4^e dan, et d'un an entre le 4^e et le 5^e dan.

Catégorie E, pour les arbitres ayant été au minimum classés interrégionaux, les titulaires du BEES, CQP MAM, CQP APAM, BPJEPS, DEJEPS, les commissaires sportifs nationaux, les compétiteurs ayant participé à une phase de championnats de France individuels seniors 1^{er} division.

Pour ceux-là, les délais entre les grades sont d'un an entre le 2^e et le 3^e dan ou entre le 3^e et le 4^e dan, et d'un an et demi entre le 4^e et le 5^e dan.

3^e dan

Conditions de présentation du 01/01/2018 au 31/12/2018	Voie	UV1 Kata	UV2 Technique (à réaliser en une seule présentation)	UV3 Efficacité	UV4 Engagement personnel	Date d'homologation
<p>ANNÉE DE NAISSANCE : 2001 ou avant ET 17 ans révolus</p> <p>DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT : présentation possible aux épreuves du 3^e dan dès l'homologation du 2^e dan.</p> <p>CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : ordre des épreuves libre</p>	<p>DOMINANTE COMPÉTITION</p>	<p>Katame-no-kata et Kodokan-goshin-jitsu en entier dans le rôle de Tori</p>	<p>A) 3 techniques au choix en nage-waza dans 3 directions différentes et en dynamique 3' mini + 2 techniques au choix en ne-waza 3' mini + des techniques de défense (saisies, coups et armes) 1' mini. L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 minutes.</p> <p>B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1'5" max.</p>	<p>Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant au minimum 44 points</p> <p>OU</p> <p>Sur plusieurs manifestations : justifier de 120 points, en shiai, ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC (voir point 5).</p>	<p>Implication personnelle dans le développement du judo/jujitsu justifiée par le candidat par attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enseignant en exercice, - commissaire sportif départemental, - arbitre départemental, - juge, - élu au sein d'un club, - bénévole au sein d'un OTD. <p><i>(A partir de 2018, les candidats aux manifestations au 4^e dan ou 5^e dan doivent être agréés par l'OTD)</i></p>	<p>Au minimum à 2 ans révolus + 3 ans de ceinture noire 2^e dan</p>
	<p>DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1988 et avant</p>	<p>Katame-no-kata et soit le nage-no-kata soit le Kodokan-goshin-jitsu dans le rôle de Tori</p>	<p>A) 3 techniques au choix en nage-waza dans 3 directions différentes et en dynamique 3' mini + 2 techniques au choix en ne-waza 3' mini + des techniques de défense (saisies, coups et armes) 1' mini. L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 minutes.</p> <p>B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 en défenses issues de l'annexe 1'5" max.</p> <p>C) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices : uchi-komi (3x1'), nage-komi (2x1'), kakari-geiko (2x2') et yaku-soku-geiko (2x2').</p>	<p>Sur une ou plusieurs manifestations : justifier de 20 points, en shiai ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC. Les candidats né(e)s en 1978 et avant, sont dispensés de l'UV3.</p>		

LE PROGRAMME TECHNIQUE DE L'UV2 :

NAGE-WAZA (TECHNIQUES DE PROJECTION)

- Koshi-waza (techniques de hanche) :** utsuri-goshi, ushiro-goshi.
- Te-waza (techniques de bras) :** kibisu-gaeshi, sumi-otoshi, yama-arashi.
- Ashi-waza (techniques de jambe) :** o-soto-guruma, tsubame-gaeshi, harai-tsuru-komi-ashi.
- Sutemi-waza (technique de sacrifice) :** ura-nage, yoko-wakare, hane-maki-komi, soto-maki-komi.

NE-WAZA (TECHNIQUES AU SOL)

- Osaekomi-waza (techniques d'immobilisation) :** makura-gesa-gatame, kata-gatame.
- Shime-waza (techniques d'étranglement) :** ashi-gatame-jime, morote-jime, tsukkomi-jime.
- Kansetsu-waza (techniques de clés de bras) :** ude-hishigi-ashi-gatame, ude-hishigi-sankaku-gatame, ude-hishigi-hara-gatame.

Techniques de défense (voir encadré p. 37)



© L'Esprit du Judo

UNE LIBERTÉ ORGANISATIONNELLE

En ajoutant l'UV 2 aux examens de grades, la CSDGE est consciente que les durées des passages de grade vont s'allonger lors des journées d'examen. C'est pourquoi, pour ce qui est des trois premiers dan, celles-ci peuvent être désormais organisées selon le bon vouloir des Comités d'Organisation Régionaux des Grades (CORG), aussi bien sur des journées classiques d'examen qu'en marge de plateformes techniques, de stages sportifs ou de formation, au

sein des pôles espoirs et pôles France ou au cours de n'importe quelle organisation permettant de réguler les flux (pour le 4^e dan, uniquement lors d'examens traditionnels, de stages de formation ou de plateformes kata). Au moins trois sessions « kata » sont demandées annuellement à chaque ligue, contre un minimum de deux sessions « UV2 », réalisables en même temps ou séparées des sessions « kata », et de trois shiai pour les candidats des 1^{er} au 3^e dan.

4^e dan

Conditions de présentation du 01/01/2018 au 31/12/2018	Voie	UV1 Kata	UV2 Technique (à réaliser en une seule présentation)	UV3 Efficacité	UV4 Engagement personnel	Date d'homologation
ANNÉE DE NAISSANCE : 1998 ou avant ET 20 ans révolus DÉLAI MINIMUM DANS LE GRADE PRÉCÉDENT : présentation possible aux épreuves du 4 ^e dan dès l'homologation du 3 ^e dan. CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : ordre des épreuves libre	DOMINANTE COMPÉTITION	Kime-no-kata + 1 kata en entier (au choix) dans le rôle de Tori	Démonstration de ses tokui-waza en nage-waza 3' mini, ne-waza 2' mini et techniques de défense 2' mini. La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes.	Sur 1 manifestation : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant au minimum 44 points OU Sur plusieurs manifestations : justifier de 120 points, en shiai, ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC (voir point 5).	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu justifiée par le CANDIDAT par attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi : - enseignant en exercice, - commissaire sportif départemental, - arbitre départemental, - juge, - élu au sein d'un club, - bénévole au sein d'un OTD. <small>Il est possible d'être simultanément candidat au 4^e dan et d'être diplômé d'un OTD</small>	Au minimum à ans révolus + 4 ans de ceinture noire 3 ^e dan
	DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 1988 et avant	Kime-no-kata + 1 kata en entier (au choix) dans le rôle de Tori	A) Démonstration de ses tokui-waza en nage-waza 3' mini, ne-waza 2' mini et techniques de défense 2' mini. La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes. B) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application : uchi-komi, nage-komi, kakari-geiko et yaku-soku-geiko (10' max).	Sur une ou plusieurs manifestations : justifier de 20 points, en shiai ou en compétitions judo, jujitsu, ne-waza ou vétérans avec RGC. Les candidats nés en 1978 et avant, sont dispensés de l'UV3.		

POINT 6 L'engagement personnel valorisé

Cette mesure se veut un moyen indirect d'endiguer l'attitude de plus en plus consummatrice des sportifs et la lente disparition du modèle bénévole et de l'esprit associatif.

LE PROJET

« C'est avec une certaine souplesse que nous avons souhaité instaurer cette UV4, en complément des requis valables jusqu'à maintenant et que les comités ou ligues peuvent décider de maintenir s'ils sont essentiels pour leur fournir commissaires sportifs et arbitres pour leurs manifestations. Pour ce qui est des 1^{er} et 2^e dan, la validation de l'implication des candidats va émaner de leurs professeurs. Sans qu'un barème fédéral ne soit établi car nous faisons confiance à ces derniers, qui doivent dès le plus jeune âge inculquer cette notion d'investissement, d'engagement dans la vie de leur structure, par une responsabilisation progressive sur des séances, des stages mais aussi des manifestations. Certains ne feront malheureu-

sement pas les efforts nécessaires mais il en va aussi de leur crédibilité. Les professeurs doivent représenter des modèles, des références pour leurs élèves. Auparavant, le système de parrainage prévalait, avec la ceinture marron qui aidait la ceinture bleue, qui pouvait lui épauler la ceinture verte, etc. Il faut restaurer cet esprit-là. Car si le grade est important pour soi, il doit selon moi être avant tout utile aux autres, pour assurer la transmission technique et le passage de témoin entre les générations. Je ne vois pas trop l'intérêt des remises de grades à titres honorifique ou exceptionnel, car elles n'assurent plus du niveau technique qui peut être derrière redistribué aux moins gradés. »

LEXIQUE

Uchi-komi : répétition d'un même mouvement sans projection

Nage-komi : répétition d'un même mouvement avec projection

Kakari-geiko : enchaînement d'attaques variées en déplacement de la part de Tori, avec défense par l'esquive (pas de contre) de Uke.

Yaku-soku-geiko : « entraînement conventionnel » ou « randori souple », durant lequel Tori et Uke saisissent tour à tour les opportunités qui se présentent à eux, avec mobilité, relâchement et sans défense du partenaire.



2018

ANNÉE DE TRANSITION

Si la nouvelle réglementation entre en vigueur au 1^{er} janvier 2018, les judokas ayant déjà débuté leurs épreuves pour obtenir un grade supérieur (obtention du kata et/ou de points en compétition avec relation grade-championnat (RGC) ou en shiai pour les grades à dominante compétition ; obtention du kata et/ou d'une ou plusieurs UV techniques pour les grades à dominante technique) peuvent, s'ils le souhaitent, continuer d'être soumis à l'ancien système jusqu'au 31 décembre 2018. Ne sont pas concernés par cette dérogation ceux qui auraient uniquement obtenu leur requis « *connaissances de l'environnement d'organisation des manifestations sportives* » (titre de commissaire sportif de club pour le 1^{er} dan, titre d'arbitre de club pour le 2^e dan, titre d'arbitre départemental pour le 3^e dan) avant le 1^{er} septembre 2017, date à laquelle il a été remplacé par l'UV 4 « *engagement personnel dans le développement du judo/jujitsu* ».

Au 1^{er} janvier 2019, ceux qui n'auront pas terminé la totalité de leurs épreuves pour obtenir un grade supérieur basculeront dans la nouvelle réglementation, tout en pouvant bénéficier d'équivalences pour les UV déjà obtenues, comme suit :

DU 1 ^{er} AU 4 ^e DAN	Ancienne réglementation	Équivalence dans la nouvelle réglementation
Grade à dominante compétition ou à dominante technique	REQUIS	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL
	UV1 : KATA	UV1 : KATA
Grade à dominante technique	UV2 (techniques judo debout et sol) + UV3 (exercices d'application judo) + UV4 (techniques de défenses jujitsu) Valable que si les trois UV ont été obtenus	UV2 : TECHNIQUE

À compter du 1^{er} janvier 2018, pour ceux qui souhaitent changer de dominante, l'UV1 kata est transférable intégralement, tandis qu'il existe plusieurs cas de figure en ce qui concerne la nouvelle UV2 technique :

- De la dominante technique à la dominante compétition, elle est transférable intégralement pour les passages du 1^{er}, 2^e, 3^e ou 4^e dan.
- De la dominante compétition à la dominante technique, le contenu technique B de l'UV2 dominante technique sera évalué en plus de l'UV2 dominante compétition pour les passages du 1^{er} et 4^e dan. Pour les passages du 2^e et 3^e dan, le contenu technique C de l'UV2 dominante technique sera évalué en plus de l'UV2 dominante compétition.

UNE RÉFORME RÉUSSIE ?

La première question que tout le monde s'est posée, c'est « pourquoi ? ». Pourquoi changer, pourquoi modifier un examen qui était devenu traditionnel et, du coup transgénérationnel, à force de pérennité ? C'est bien connu, quand on change, c'est le signe que quelque chose ne tourne plus très rond de façon globale. Changer représentation symbolique plutôt que le fond (du problème) est souvent, au mieux, une naïveté. En l'occurrence, vouloir que la technique du judo, sa dimension philosophique, soient mieux transmis par les professeurs juste en changeant la forme de l'examen, est bien sûr une gageure. La question du contenu nouveau de cet examen se pose. Pour les techniques de judo, debout comme au sol, elles viennent du travail de Jigoro Kano et de ses experts et c'est donc un patrimoine incontournable que l'on peut légitimement demander à un professeur de judo de transmettre et aux élèves de démontrer. Mais les « vingt attaques - défenses imposées », d'où viennent-elles ? Quelle est exactement leur légitimité ? Surtout en cette époque d'ébullition autour des formes de jujitsu « dit brésilien » ou du MMA. Bien des professeurs s'interrogent aujourd'hui sur la façon dont ils vont transmettre des gestes qu'ils ne maîtrisent pas forcément, tandis que d'autres ne sont pas convaincus par les gestes qu'on leur demande de faire répéter à leurs élèves.

Autre écueil potentiel, à trop demander à l'examen, on peut décourager les impétrants à le passer et, pire, créer une sorte de double voie : ceux qui ne feraient que combattre sans chercher à s'investir dans des passages de grade trop exigeants, et ceux qui feraient exactement l'inverse, devenant spécialistes des examens, notamment de ceux à dominante « technique » plutôt que de la pratique libre. C'est ce qui se passe semble-t-il déjà en Belgique. Or, l'unité du judo se construit autour du combat, randori et shiai, car c'est tout de même globalement par la pratique régulière du combat, au moins par le randori, que l'on peut profiter pleinement des bienfaits du judo. Tous les membres de la « famille judo » passent par cette expérience. C'est le message de Kano, et l'exemple du Japon. La simplicité de la démonstration de la compétence par le combat n'était-elle pas suffisante ? Déjà qu'entre les formes sportives judo, ne-waza, jujitsu, le lien unitaire a déjà tendance à se distendre...

À vous lire néanmoins, vous semblez considérer globalement que cette réforme est plutôt positive, ramenant avec pondération l'examen sur une compréhension plus large du judo, y compris par les gestes du jujitsu, sans en faire trop. Une réforme pour la grande famille élargie du judo dans laquelle tout le monde devra avoir acquis les fondamentaux techniques debout et au sol, la connaissance du kata, la pratique du randori libre et du shiai sous des formes différentes. Ça se tient. On verra dans les années à venir, quoiqu'il en soit, comment la réforme prend réellement forme.